

Châtillon-sur-Chalaronne, le 26/09/2023

La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

À

Monsieur Guillaume FAUVET
Délégué à la stratégie territoriale et au foncier
Communauté d'Agglomération du bassin de
Bourg-en-Bresse

Nos réf. :
SCOT/2023-0926

Schéma de Cohérence
Territoriale (SCoT)

Dossier suivi par
Cédric BONNARDEL
scotdeladombes@ccdombes.fr

OBJET : Modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bourg-Bresse-Revermont pour adaptation du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Monsieur le Vice-Président,

Vous m'avez adressé le projet de modification du SCoT Bourg-Bresse-Revermont, sus-cité en objet, pour avis de la Communauté de Communes de la Dombes, porteuse du SCoT de la Dombes, conformément aux articles L.143-33, L.132-7 et L.132-8 du code de l'urbanisme.

Les évolutions apportées à votre DAAC visent à conforter l'équilibre entre les commerces périphériques et les commerces de proximité des centres-villes ou des villages. Elles précisent les orientations en termes de surfaces des magasins et vise à maîtriser la consommation foncière. Enfin, elles adaptent les modalités d'installation d'activités aux nouvelles pratiques d'achat.

J'ai pris note des 4 axes stratégiques qui guident les évolutions apportées aux orientations de votre nouveau DAAC, à savoir :

- **Axe n°1** : Faire évoluer l'offre commerciale dans un cadre foncier figé ;
- **Axe n°2** : Polariser l'offre commerciale en affirmant le rôle prioritaire des centralités ;
- **Axe n°3** : Mettre en œuvre une politique de régénération des espaces commerciaux d'entrée de ville ;
- **Axe n°4** : Assurer une desserte optimale du territoire pour répondre aux besoins courants des habitants.

Je n'ai pas de remarque particulière à formuler sur ce projet qui apporte des solutions qualitatives à votre territoire en matière d'aménagement artisanal et commercial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sincères salutations,

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

